



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chômage

Question écrite n° 89279

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les derniers chiffres connus du chômage reparti en forte hausse en août 2015 puisque la France comptait quelque 20 600 demandeurs d'emploi supplémentaires par rapport à juillet pour la catégorie A en France métropolitaine et territoires d'outre-mer, soit une hausse du taux de chômage de 0,5 %. Si l'on y ajoute les catégories B et C, ce sont plus de 5,7 millions de chômeurs qui tentaient de trouver un emploi. Il souhaite connaître les raisons de cette hausse qui intervient après une baisse en juillet et une stabilisation en juin, et si ce répit ne cachait pas une toute autre réalité avec 2 500 personnes sorties de la catégorie A, une étude sur les catégories A mais aussi B et C, révélant que ce sont presque 15 000 nouveaux chômeurs que comptait alors la France.

Texte de la réponse

L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi met en évidence d'importants mouvements entre les différentes catégories et les fluctuations importantes du nombre de demandeurs d'emploi que nous observons d'un mois sur l'autre s'expliquent par la reprise encore fragile et graduelle de notre économie. En 2014, la croissance faible (+0,2 %) s'est accompagnée de destructions d'emploi (63 400 au total sur l'année). Cela s'est traduit par une hausse quasi continue du nombre de demandeurs d'emploi sans activité. Depuis le début de l'année en revanche, le retour de la croissance s'accompagne d'une hausse des embauches. Sur les 9 premiers mois de l'année, les déclarations d'embauches ont ainsi augmenté de 2,2 % par rapport à la même période en 2014. C'est le signe que l'activité économique repart. Cependant, ces embauches se font encore majoritairement (à 87 %) en contrat court, ce qui explique les mouvements d'entrées et de sorties de Pôle Emploi que l'on observe. L'évolution favorable de l'emploi des jeunes témoigne de l'efficacité des dispositifs mis en place par le Gouvernement, qu'il s'agisse des emplois d'avenir, de la garantie jeunes, du contrat de génération ou de la relance de l'apprentissage ou encore des contrats starter. Elle vient également concrétiser l'amélioration de la conjoncture économique portée par les réformes mises en œuvre par le Gouvernement : pacte de responsabilité et de solidarité, plan « tout pour l'emploi dans les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME) », mesures du comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté (CIEC). A la suite des débats de la conférence sociale du 19 octobre 2015, le Gouvernement a décidé de porter son action en priorité sur les jeunes les plus en difficulté ainsi que sur les demandeurs d'emploi de longue durée. Les actions engagées seront amplifiées, aussi bien la poursuite du plan de relance de l'apprentissage lancé il y a un an que l'extension de la Garantie jeunes à tous les territoires volontaires courant 2016 ou le développement des solutions « deuxième chance » annoncées dans le CIEC (écoles de la 2ème chance, EPIDE, nouvelle mesure « déclic pour l'action » portée par l'AFPA). En outre, un renforcement du droit à une nouvelle chance a été annoncé, à travers la mise en place d'un abondement du futur compte personnel d'activité (CPA) au bénéfice des jeunes sortis sans qualification du système scolaire. S'agissant de l'accompagnement des chômeurs de longue durée, le déploiement du plan d'action lancé le 9 février 2015 va se poursuivre et s'amplifier en 2016, en particulier en direction des seniors. Les demandeurs

d'emploi en ayant le plus besoin, du fait de leur éloignement du marché du travail, bénéficieront ainsi de la montée en charge de l'accompagnement intensif assuré par Pôle emploi (350 000 demandeurs d'emploi faisaient déjà l'objet d'un tel accompagnement fin juin 2015 pour un objectif de 460 000 demandeurs d'emploi en 2017), conformément à la convention tripartite 2015-2018 conclue entre l'Etat, Pôle emploi et l'Unédic. Une nouvelle prestation de suivi dans l'emploi va être mise en œuvre à titre expérimental par Pôle emploi et certaines structures de l'insertion par l'activité économique, pour favoriser le retour à l'emploi en milieu ordinaire. Par ailleurs, le gouvernement a annoncé un effort supplémentaire en faveur des demandeurs d'emploi : 150 000 formations prioritaires leur seront proposées pour les métiers en tension et les secteurs d'avenir. Enfin, le Gouvernement entend poursuivre le mouvement de réforme qu'il a engagé, avec notamment le projet de loi, qui sera soumis au Parlement au premier trimestre 2016, qui traitera du compte personnel d'activité et de la refondation du code du travail.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89279

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7377

Réponse publiée au JO le : [5 janvier 2016](#), page 219